Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01 OCT. 2026
ID : 057-215704602-20260928-20260928-DE

Département de la Moselle – Arrondissement de Forba[illegible]

COMMUNE DE MERTEN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 21.09.2026

Le Lundi 28 Septembre 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Merten, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Rachel ERCKER-SESKO, Maire :
Nombre de conseillers élus : **15** - En fonction : **15** - Conseillers présents : **14**
Procurations : **1** - Absent excusé non représenté : **0** - Absent excusé non représenté : **0**

Présents : ERCKER-SESKO Rachel, BOUTRON Mickaël, PEZZUTTI Joël, DAMM Anthony, JOLY Jeanine, KEFF Mickael, KIFFER Marie-Antoinette, MEHNER Werner, SALMON Louane, SESSA Carmelina, TOURTOIS Alexandra, TROSSAT Régis, FIX Sébastien, MONTER Marie-Claudine

Représentés par procuration :
SCHWARZ Yaelle a donné procuration à KEFF Mickael

Absent non excusé :

* * *

2026/09/28 – 1 – Désignation du secrétaire de séance

Mickael KEFF est désigné secrétaire de séance, à 12 voix pour et 3 voix contre (M. FIX – Mme MONTER – Mme SESSA)

2026/09/28 – 2 – Approbation de la liste des délibérations du conseil précédent

La liste des délibérations du 27.08.2026 est soumise au vote de l'assemblée. Madame le Maire précise qu'une erreur figure dans la liste des délibérations, à savoir que Monsieur KEFF Mickael était représenté par pouvoir, et que son nom figure par erreur dans la liste des présents.

Le compte rendu précédent est adopté à 13 voix pour, et 2 voix contre.

2026/09/28 – 3 – Décision modificative budget eau

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget eau, comme détaillé ci-après :

Feuillet .....

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01 OCT. 2026
ID : 057-215704602-20260928-20260928-DE

Section de fonctionnement :

Article 6156 chapitre 011 – Maintenance : - 31 000.00 €

Article 68111 chapitre 042 – Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles : + 31 000.00 €

Section d'investissement :

Article 2803 – chapitre 040 Frais d'étude : + 8 000.00 €
Article 28156 – chapitre 040 Matériel spécifique d'exploitation : + 17 000.00 €
Article 28158 - chapitre 040 Autres : + 6 000.00 €

Après en avoir été informés, les membres du conseil valident ces mouvements et chargent Madame le Maire et les services comptables de procéder aux modifications.

Cette décision est votée à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

2026/09/28 – 4 – Contrat de location salles

Dans sa séance du 28.09.2026 le Conseil Municipal approuve le règlement proposé en ajoutant la proposition de Madame le Maire et de Monsieur PEZZUTTI à savoir quelles associations de Merten ne payeront pas les frais de nettoyage 100 € à condition qu'il fût opéré parfaitement parc ces dernières.

Le contrat est joint a la présente délibération.

Cette décision est votée à l'unanimité.

2026/09/28 – 5 – Référents

Il revient au Conseil municipal de délibérer sur la nomination de référents :

Un référent SIAGBA :

Monsieur PEZZUTTI et Monsieur FIX proposent leur candidature : Monsieur PEZZUTTI récolte 12 voix et Monsieur FIX 3 voix.

Ainsi, Monsieur PEZZUTTI est nommé en tant que référent SIAGBA.

Un référent incendie et secours :

Monsieur KEFF est désigné référent incendie et secours avec 14 voix pour, et 1 abstention de Monsieur FIX.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01 OCT. 2026
ID : 057-215704602-20260928-20260928-DE

Un référent déontologue :

Après vérification, il apparaît que le vote du conseil désignant Mme Jeanine JOLY comme référente déontologue ne peut pas être acté car il convient de désigner une personne non élue..

2026/09/28 – 6 – Désignation des élus habilités (vidéo – protection)

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 28.09.2026 confie à Madame le Maire et aux 3 adjoints OPJ, à savoir Monsieur BOUTRON Michael, Madame SCHWARZ Yaëlle et Monsieur PEZZUTTI Joël, l'habilitation pour le visionnage des enregistrements des caméras de sécurité installées dans la commune.

Cette délibération est votée à 14 voix pour et 1 abstention

Pour extrait conforme,
Délibéré les jour, mois, an susdits,
Affiché en mairie de Merten,
Le 01.10.2026
Transmis en Préfecture le 01.10.2026
Le Maire ERCKER SESKO Rachel

MAIRIE DE MERTEN (Moselle)

Le Maire, R. Ercker Sesko